

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

ADMINISTRATION

26

GOUVERNANCE PUBLIQUE

03

TELECOMMUNICATION

02

N° 2976

11 Janvier 2024

11 January 2024

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél. (*): Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres) (*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	0001 /D/MINRESI/INC/DG Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE DE LA PRODUCTION DE DEUX ATLAS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LA REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

2	Reference	0004/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 Lire
	Titre/objet	DECISION ? 0004/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 03 JANVIER 2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT LES AUTORISATIONS N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 21/08/2023 ET N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 26 DÉCEMBRE 2023 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'URGENCES D'ENTRETIEN DE LA RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION DANS LA RÉGION DU NORD-OUËST (9,6KM). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

3	Reference	N/A Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/SPE/CIPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE PAPIER JOURNALBLANC AMELIORE A LA SOPECAM.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

4	Reference	001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 046/AONR/CUD/CIPM1/2023 DU 12 SEPTEMBRE 2023 LA MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CURAGES ET CALIBRAGE DE CERTAINS DRAINS DANS LA VILLE DE DOUALA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

5	Reference	004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	DECISION N°004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORS DANS LA VILLE DE YAOUNDE.
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 0002/D/MINRESI/INC/DG/2023 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0003/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE L'ESPACE VERT DE L'INC POUR LES EXERCICES 2024, 2025, 2026 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	---

7	Reference ADDITIF_01 Lire Titre/objet ADDITIF 01 N° 00009/AD/DC/MINHDU/PDVIR/RAF/RPM/2022 DU 05 JAN 2024 À LA DEMANDE DE COTATION N° 00123/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/2023 DU 19/12/2023 DEMANDE DE COTATION (DC) N°00123/2/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM11-2023 DU 19/12/2023 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A CELLULE DE COORDINATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR). Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
----------	--

8	Reference 0003 /C/MINRESI/INC/DG/2023 Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES OBJETS CARTOGRAPHIQUES A PARTIR DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES ET CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES A L'ECHELLE 1/10 000 PHASE 8 SUR 12 000KM² DES REGIONS DE L'ADAMAOUA ET DU NORD CAMEROUN Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	---

9	Reference 005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire Titre/objet DECISION N°005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°046/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS. Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
----------	--

10	Reference 008/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire Titre/objet DECISION N°008/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°043/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'ENTRETIEN PERMANENT DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	--

11	Reference 0003/D/MINRESI/INC/DG Lire Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES OBJETS CARTOGRAPHIQUES A PARTIR DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES ET CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES A L'ECHELLE 1/10 000 PHASE 8 SUR 12 000KM² DES REGIONS DE L'ADAMAOUA ET DU NORD CAMEROUN Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference	02/DC/CMAT/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°02/DC/CMAT/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE MALMINANG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	13-02-2024

13	Reference	021/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) VOIES DE DESSERTES AU QUARTIER EFOULAN-COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

14	Reference	001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 046/AONR/CUD/CIPM1/2023 DU 12 SEPTEMBRE 2023 LA MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CURAGE ET CALIBRAGE DE CERTAINS DRAINS DANS LA VILLE DE DOUALAFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023 & SUIVANTS
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

15	Reference	024/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN DEUX (02) LOTS.
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

16	Reference	023/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	N/A

17	Reference	0001/C/MINRESI/INC/DG/2023 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE DE LA PRODUCTION DE DEUX ATLAS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LA REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

18

Reference [0002/C/MINRESI/INC/DG/2023](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0003/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE L'ESPACE VERT DE L'INC POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

19

Reference [001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 040/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 09 AOUT 2023 ACQUISITION DE VEHICULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

20

Reference [091/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°091/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 21/12/2021PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE POUR LES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

21

Reference [005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN DEUX (02) LOTS

Nature de prestation Travaux

Date de cloture N/A

22

Reference [004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) VOIES DE DESSERTES AU QUARTIER EFOULAN-COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.

Nature de prestation Travaux

Date de cloture N/A

23

Reference [002/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°002/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JVANVIER 2024POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE BONDE SUR LE TRONÇON DE ROUTE MBENG-LISSE (4ML) ET CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE NDOUBE SUR LE TRONÇON DE ROUTE NGOUNG LISSOLE (10 ML) DANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE. « PROCÉDURE D'URGENCE » FINANCEMENT BIP MINTP EXERCICE 2024

Nature de prestation Travaux

Date de cloture 20-02-2024

RESUME DES CONSULTATIONS

24	Reference	007 /C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°_007 /C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 03 JANVIER 2024, PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT LES AUTORISATIONS N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 21/08/2023 ET N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 26 DECEMBRE 2023 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'URGENCES D'ENTRETIEN DE LA RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION DANS LA REGION DU NORD-OUEST (9,6KM). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP –LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

25	Reference	001/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL 2024
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	20-02-2024

26	Reference	01/DC/CMAT/SIGAMP/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°01/DC/CMAT/SIGAMP/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT CASES COMMUNAUTAIRES DE MATOMB CENTRE, KOMBENG, NKONGTOCK, MBEMNDJOCK, BINGONGOG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	13-02-2024

27	Reference	03/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°03/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	13-02-2024

28	Reference	00014/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00014/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESILIENCE ET D'ADAPTATION URBAINE FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTSCLIMATIQUES AU CAMEROUN (PHASE I) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	01-02-2024

29	Reference	00017/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00017/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERE ET TECHNIQUES DE REQUALIFICATION DU SITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO ET DES ESPACES CONTENUS DANS LES ILOTS DES ECHANGEURS D'AHALA ET MEYO (EN PROCEDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	01-02-2024

RESUME DES CONSULTATIONS

30	Reference	7596/L/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA Lire
	Titre/objet	N°7596/L/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA YAOUNDÉ, LE 28 DÉCEMBRE 2023 LE MINISTRE MESDAMES/ MESSIEURS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX :CABINET MADIA SARL, TÉL : 676 50 95 26 ;CABINET ICCSOFT SA, TÉL : 697 95 95 50 ;CABINET KPMG AFRIQUE CENTRALE, TÉL : 699 30 15 05 OBJET : RÉSULTAT DE L'EXAMEN DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

31	Reference	001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°040/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 09 AOUT 2023 ACQUISITION DE VEHICULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023 ET SUIVANTS
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

32	Reference	003/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MANGUEN IIDANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE.« PROCÉDURE D'URGENCE »FINANCEMENT BIP MINEDUB EXERCICE 2024
	Nature de prestation	Travaux
	Date de cloture	20-02-2024

33	Reference	00013/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 Lire
	Titre/objet	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00013/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DU PLAN NATIONAL POUR LES VILLES INTELLIGENTES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 (EN PROCEDURE D'URGENCE).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	01-02-2024

34	Reference	024/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°024/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL DU 21/12/2023PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°2023/016/AONO/DG/CIPM/CAMTEL DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE POUR LES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

35	Reference	025/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°043/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'ENTRETIEN PERMANENT DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

36	Reference	000000009/AONR/CAA/CIPM/2024 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 000000009/AONR/CAA/CIPM/2024 DU 10 JANVIER 2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT GÉNÉRAL ET LA RÉDACTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025 – 2029 DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAA, EXERCICES 2024.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	20-02-2024
37	Reference	022/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°046/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
38	Reference	021/SPE/DG/DAF/DAGRHS/SM/94DAF10 Lire
	Titre/objet	DECISION N°021/SPE/DG/DAF/DAGRHS/SM/94DAF10PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/SPE/CIPM/2023 DU 11 DÉCEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE PAPIER JOURNAL BLANC AMÉLIORÉ À LA SOPECAM.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A



INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE DE LA PRODUCTION DE DEUX ATLAS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LA REGION DU CENTRE

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

E DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;

V

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant formation du Gouvernement ;

le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

le Décret n°2023/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PR du 30 décembre 2005, à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE DE LA PRODUCTION DE DEUX ATLAS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LA REGION DU CENTRE

Considérant la lettre de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics en date du 27 novembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché pour la collecte des données en vue de la production de deux atlas de diagnostic territorial dans la région du Centre.

LOTN°	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant TTC (FCFA)	Délais d'exécution
RAS	INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE	BUREAU D'ETUDE REALISATION & D'INGENIEURIE TECHNIQUE	99 150 000	Délai d'exécution : 16 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera./-

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION ? 0004/D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 03 JANVIER 2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT LES AUTORISATIONS N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 21/08/2023 ET N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 26 DÉCEMBRE 2023 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'URGENCES D'ENTRETIEN DE LA RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION DANS LA RÉGION DU NORD-OUEST (9,6KM). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER – EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;

Vu L'Ordonnance N° 2022/001 du 02 juin 2022 modifiant en complétant certaines dispositions de la Loi N° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur de bâtiment et des travaux publics ;

Vu la Circulaire N°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;

Vu la Décision N°00000432/D/MINTP/CAB du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;

Vu la Décision N°286/D/MINTP/CAB du 28 juillet 2021 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La Décision N°0000473/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 23 septembre 2022 portant nomination du Président par intérim de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'Entretien et de Réfection des Infrastructures ;

Vu la Décision N°320/D/MINTP/CAB du 07/10/2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'entretien et de Réfection des Infrastructures placée auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

Vu la lettre circulaire N° 002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des Marchés Publics en cas de sanction d'un Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés Publics conformément aux dispositions des Articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics ;

Vu les autorisations N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 21/08/2023 et N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 26 décembre 2023 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'urgences d'entretien de la RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE)–BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION dans la Région du NORD-OUEST (9,6KM) ;

Vu le Dossier de Consultation de gré à gré suivant autorisation N°4073-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 21/08/2023 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'urgences d'entretien de la RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE)–BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION dans la Région du NORD-OUEST (9,6KM);

Vu L'offre du soumissionnaire ;

Vu Le rapport d'Analyse des pièces administratives, des offres techniques et financières y relatives ;

Vu La fiche de validation des prix N°261/MINCOMMERCE/SG/DMQP/SDP/SECP/COPC du 21 décembre 2023.

DECIDE :

Article 1: Le Bureau d'Etudes Technique dont le nom suit est retenu pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'urgence d'entretien de la RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE)–BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION dans la Région du NORD-OUEST (9,6KM).

N° Lot	Type d'intervention	Tronçon	Linéaire (Km)	Nom et Adresse du BET retenu	Montant TTC Corrigé en chiffres (en FCFA)	Montan TTC corrigé en lettres (en FCFA)	Délai d'exécution (en mois)
Lot Unique	Contrôle technique et surveillance des travaux	BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION	9,6	STUDI CAMEROUN B. P: 2859 Yaoundé Tél : 674 440 870	99 156 375	Quatre vingt dix neuf millions cent cinquante six mille trois cent soixante quinze	05

YAOUNDE le 3 Janvier 2024

Le **MINISTRE**

Article 2: Le mandataire dudit BET est invité à se présenter à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics, pour la souscription de son projet de Marché.
NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

**COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION
N°02/DC/SPE/CIPM/2023 DU 11 DECEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE PAPIER JOURNALBLANC
AMELIORE A LA SOPECAM.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun communique :
Le soumissionnaire dont le nom figure dans le tableau ci-après est déclaré Adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation susvisée.

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANTS (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
MEDIAPE (MEDIA PUBLICATION EDITION) SARL BP : 5633 Douala ; Tel : 233 33 43 46 68 ; Fax : 233 33 43 46 69 N°RC : RC/DLA/2004/B/034137 N° Contribuable : M090400018277 S	FOURNITURE DE PAPIER JOURNAL BLANC AMELIORE A LA SOPECAM	Quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (49 999 500) FCFA	Quinze (15) jours

Ce soumissionnaire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction de l'Administration et des Finances de la SOPECAM, Service des Marchés pour les formalités de signature de la lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

YAOUNDE le 9 Janvier 2024

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NNANA MARIE CLAIRE

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 046/AONR/CUD/CIPM1/2023 DU 12 SEPTEMBRE 2023 LA MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CURAGES ET CALIBRAGE DE CERTAINS DRAINS DANS LA VILLE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Maire de la Ville de Douala,
Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu L'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 046/AONR/CUD/CIPM/2023 du 12 Septembre 2023 pour la maitrise d'œuvre portant sur le contrôle technique et supervision des travaux de curage et calibrage de certains drains dans la ville de Douala-Lot n°1 et Lot n°2 ;

Considérant le procès-verbal de la séance d'ouverture des Offres Administratives et techniques du 12 Septembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant le rapport d'analyse des offres administratives et techniques du 19 Octobre 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 20 Octobre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution des offres administratives et techniques N° 020/EMH/EWCO/CIPM1/CUD/2022 du 03 Novembre 2023;

Considérant le rapport d'analyse des offres financières de 21 Novembre 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N° 032/LLEH/EWCO/CIPM1/CUD/2023 du 01 Décembre 2023;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Les entreprises ci-après sont déclarées attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionnée pour les montants et délais ci-après :

Lot	Soumissionnaires	Montants (FCFA TTC)	Délais (en mois)
1	ETS 2B INTERNATIONAL <i>B.P. : 11711 Douala</i> <i>Tel. : (237) 699 59 18 25</i>	Vingt-cinq millions cinq cent cinquante-six mille trois cent trente-un (25 556 331)	12
2	INDUSTRIAL SOLUTION CAMEROON <i>B.P.: 9181 Douala Tel.:</i> <i>(237) 656 48 05 69</i>	Dix-huit millions quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante trois (18 088 443)	15

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 10 Janvier 2024

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

DECISION N°004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national ouvert N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation et entretien des feux tricolores dans la ville de Yaoundé ;
Vu le procès-verbal n°433 du 14 Décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 264^{ème} session du 13 Décembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Le marché, objet de l'appel d'offres N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 Octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation et entretien des feux tricolores dans la ville de Yaoundé ont été attribués à l'entreprise **CEGELEC**, pour un montant de **439 897 558 (quatre cent trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-huit) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Quinze (15) mois**.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0003/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE L'ESPACE VERT DE L'INC POUR LES EXERCICES 2024, 2025, 2026

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant formation du Gouvernement ;

le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

le Décret n°2023/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PR du 30 décembre 2005, à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE L'ESPACE VERT DE L'INC POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026

Considérant la lettre de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics en date du 27 novembre 2023.

DECIDE :

Article 1er : l'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments et de l'espace vert de l'INC pour les exercices 2024, 2025 et 2026

Maître d'Ouvrage Entreprise Montant lu TTC Montant corrigé TTC Période

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE BETTERMAN SARL BP 36 54 YAOUNDE Annuel : 25 465 837

Triennal : 73 106 212

Annuel : 25 465 837

Triennal : 73 106 212 2024,2025 et 2026

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 4 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

**MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT
URBAIN**

ADDITIF 01 N° 00009/AD/DC/MINHDU/PDVIR/RAF/RPM/2022 DU 05 JAN 2024 À LA DEMANDE DE COTATION N° 00123/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/2023 DU 19/12/2023 DEMANDE DE COTATION (DC) N°00123/2/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM11-2023 DU 19/12/2023 POUR LA FOURNITURE DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES A CELLULE DE COORDINATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉSILIENTES (PDVIR).

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le présent additif modifie le point 4.1 (e) partie B : Offre Technique) de la Demande de Cotation comme suit :

	Au lieu de :	Lire :
Partie B : Offre Technique	e) les références du fournisseur à savoir : <i>justifier d'une (01) référence (marché) au cours des cinq dernières années (2019-2023) "joindre copies extraites de contrat (1ère page et page enregistrée) et PV de réception" d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 (dix millions) FCFA HTVA.</i>	e) les références du fournisseur à savoir : <i>justifier d'une (01) référence (marché de fourniture) au cours des cinq dernières années (2019-2023) "joindre copies extraites de contrat (1ère page et page enregistrée) et PV de réception" d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 (dix millions) FCFA HTVA.</i>

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 5 Janvier 2024

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES OBJETS CARTOGRAPHIQUES A PARTIR DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES ET CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES A L'EHELLE 1/10 000 PHASE 8 SUR 12 000KM² DES REGIONS DE L'ADAMAOUA ET DU NORD CAMEROUN

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE****Communique :**

Conformément aux dispositions du dossier l'appel d'offres pour les travaux d'extraction des objets cartographiques à partir des photographies aériennes et construction de la base de données topographiques à l'échelle 1/10 000 phase 8 sur 12 000km² des régions de l'Adamaoua et du Nord Cameroun

LOTN°	Soumissionnaires	Montant TTC des offres (FCFA)	Montant TTC (FCFA) corrigé des offres	Délais d'exécution
RAS	<ul style="list-style-type: none">● Groupement Géomatic Service and Equipment/Société Topographie, Informatique	59 958 000	59 958 900	Mieux disant : Groupement Géomatic Service and Equipment/Société Topographie, Informatique Délai d'exécution : 08 mois

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se représenter dès publication du présent Communiqué au Service des Affaires Juridiques de l'INC, en vue de la souscription de son projet du marché

YAOUNDE le 4 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

DECISION N°005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°046/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national ouvert n°046/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour les travaux de signalisation routière dans la ville de Yaoundé, en trois (03) lots ;
Vu le procès-verbal n°433 du 14 Décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 265^{ème} session du 14 Décembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Le marché, objet de l'appel d'offres national ouvert n°046/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de signalisation routière dans la ville de Yaoundé en trois (03) lots a été attribué comme suit :

Lot 1 : ZONE CENTRALE ET PERICENTRALE à l'entreprise **ETS TOYSLAND**, pour un montant de **89 381 882 (quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-deux) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Six (06) mois**.

Lot 2 : PENETRANTE NORD ET ITINERAIRE PRESIDENTIEL, à l'entreprise **ETS MBU**, pour un montant de **89 556 750 (quatre-vingt-neuf millions cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Six (06) mois**.

Lot 3 : PLACE AHMADOU AHIDJO ET CENTRE COMMERCIAL,
INFRACTUEUX

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

DECISION N°008/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°043/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'ENTRETIEN PERMANENT DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national ouvert n°043/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'entretien permanent des bâtiments de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le procès-verbal n°432 du 12 Décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 263^{ème} session du 12 Décembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Le marché, objet de l'appel d'offres n°043/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'entretien permanent des bâtiments de la Communauté Urbaine de Yaoundé a été attribué à l'entreprise NICAM, pour un montant de 98 899 620 (quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt) FCFA TTC et un délai d'exécution de Vingt-quatre (24) mois .

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°0001/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES
OBJETS CARTOGRAPHIQUES A PARTIR DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES ET CONSTRUCTION DE LA
BASE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES A L'ECHELLE 1/10 000 PHASE 8 SUR 12 000KM² DES REGIONS
DE L'ADAMAOUA ET DU NORD CAMEROUN**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011, portant formation du Gouvernement ;

le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

le Décret n°2023/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012, relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire n°004/CAB/PR du 30 décembre 2005, à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Considérant L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0001/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LES TRAVAUX D'EXTRACTION DES OBJETS CARTOGRAPHIQUES A PARTIR DES PHOTOGRAPHIES AERIENNES ET CONSTRUCTION DE LA BASE DE DONNEES TOPOGRAPHIQUES A L'ECHELLE 1/10 000 (PHASE 8) SUR 12 000KM² DES REGIONS DE L'ADAMAOUA ET DU NORD CAMEROUN

Considérant la lettre de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics en date du 27 novembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché pour les travaux d'extraction des objets cartographiques à partir des photographies aériennes et construction de la base de données topographiques à l'échelle 1/10 000 (phase 8) sur 12 000 km² des régions de l'Adamaoua et du Nord Cameroun.

LOTN°	Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montant TTC (FCFA)	Délais d'exécution
RAS	INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE	Groupement Géomatic Service and Equipment/Société Topographie, Informatique	59 958 900	Délai d'exécution : 08 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, puis communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 4 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

COMMUNE DE MATOMB

AVIS DE CONSULTATION N°02/DC/CMAT/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE MALMINANG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Matomb, Autorité Contractante, lance pour le compte **du centre de santé de MALMINANG**, une demande de cotation pour **la fourniture de l'équipement en matériel dans la Commune de matomb,**.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 16 200 000 (seize millions deux-cents mille francs)

3. Participation et origine

La participation à cette Demande de Cotation est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité : Ayant une capacité financière leur permettant de livrer l'équipement médical dans les délais,

4. Financement

Le financement est assuré par le budget d'investissement public MINSANTE, Exercice 2024.

5. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté ou retiré, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au secrétariat du CIPM de la mairie de Matomb. Le retrait d'un dossier se fera aux heures ouvrables sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **25 000 F CFA (vingt-cinq mille francs CFA)** payable à la recette municipale de la mairie de Matomb . La quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à la demande de cotation.

6. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept exemplaires, dont un « ORIGINAL » et six « COPIES » marqués comme tels, sera déposée secrétariat général de la mairie de Matomb au plus tard le **6 Février 2024 à 12 heures**, heure locale. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

Demande de Cotation

N°02/DC/C-MAT/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE DE MALMINANG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

« a n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

7. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à partir de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la livraison de la fourniture des équipements.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant par lot est spécifié au point 2 de l'avis de consultation.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la présente demande de cotation et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire d'un montant de **324 000 (trois-cent-vingt-quatre mille) FCFA** sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et dès la réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

9. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être produites en originaux ou en copies certifiées par les services émetteurs et en cours de validité à l'ouverture des offres. La soumission dûment timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier de Consultation, fera ressortir les coûts en FCFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **6 février 2024 à 12 heures**, heure locale, à la salle des actes par la Commission interne de passation des Marchés de la mairie de Matomb. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

11. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

De l'absence de la caution de soumission,

Dossier administratif resté incomplet ou ayant des pièces non conformes après le délai de grâce de 48 heures à compter de l'ouverture des Offres ;

Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,

Pièce administrative non conforme et non régularisée dans 48 heures après l'ouverture des offres,

Absence d'un item du devis,

De la non-conformité du modèle de soumission,

12. Attribution

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et financières requises et dont l'enveloppe financière est évaluée au moins disant. Compte tenu de la complexité, du nombre, de l'importance et de la destination du matériel à fournir, aucun rabais ne sera admis.

13. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au service des Marchés Publics de la mairie de Matomb ou au numéro 695 182 190

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) VOIES DE DESSERTES AU QUARTIER EFOULAN-COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les travaux objet de l'appel d'offres national ouvert N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de trois (03) voies de dessertes au quartier Efoulan - Communauté Urbaine de Yaoundé ont été attribués comme suit :

Lot 1 : Ecole publique Efoulan (Rue 7.482)

INFRUCTUEUX

Lot 2 : Face Express Union Efoulan (Rue 7.649) à l'entreprise CETP, pour un montant de 137 952 216 (cent trente-sept millions neuf cent cinquante-deux mille deux cent treize) FCFA TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 3 : Voie desserte après la Gendarmerie Efoulan (Rue 7.649) à l'entreprise REFERENCE SARL, pour un montant de 157 117 635 (cent cinquante-sept millions cent dix-sept mille six cent trente-cinq) FCFA TTC et un délai d'exécution de Six (06) mois.

Lesdits soumissionnaires sont priés de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de son marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N° 001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 046/AONR/CUD/CIPM1/2023 DU 12 SEPTEMBRE 2023 LA MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LE CONTROLE TECHNIQUE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CURAGE ET CALIBRAGE DE CERTAINS DRAINS DANS LA VILLE DE DOUALAFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023 & SUIVANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

Les entreprises ci-après désignées sont, par Décision N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 du 10 Janvier 2024, déclarées attributaires des marchés relatifs à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

Lot	Soumissionnaires	Montant (FCFA TTC)	Délai (en mois)
1	ETS 2B INTERNATIONAL <i>B.P. : 11711 Douala</i> <i>Tel. : (237) 699 59 18 25</i>	Vingt-cinq millions cinq cent cinquante-six mille trois cent trente-un (25 556 331)	18
2	INDUSTRIAL SOLUTION CAMEROON <i>B.P.: 9181 Douala</i> <i>Tel.: (237) 656 48 05 69</i>	Dix-huit millions quatre-vingt-huit mille quatre cent quarante trois (18 088 443)	12

Lesdits soumissionnaires sont invités à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à l'*Immeuble SCI*

*Bonanjo, sise au 1.049, Rue Pasteur, au 5^{ème} étage de l'immeuble dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de leurs projets de marché.*

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN DEUX (02) LOTS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les travaux objet de l'appel d'offres national ouvert N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de construction des dalots dans la ville de Yaoundé en deux (02) lots ont été attribués comme suit :

Lot 1 : construction d'un dalot à Nkolbisson à l'Entreprise **ETS GEPSE**, pour un montant de **75 762 506 (soixante-quinze millions sept cent soixante-deux mille cinq cent six) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Six (06) mois**.

Lot 2 : construction d'un dalot au parcours Vita à l'entreprise **FOR EVER SARL**, pour un montant de **33 242 193 (trente-trois millions deux cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-treize) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Lesdits soumissionnaires sont priés de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de son marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET ENTRETIEN DES FEUX TRICOLORES DANS LA VILLE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les prestations objet de l'appel d'offres national ouvert N°045/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 Octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation et entretien des feux tricolores dans la ville de Yaoundé ont été attribués à l'entreprise CEGELEC, pour un montant de 439 897 558 (quatre cent trente-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent cinquante-huit) FCFA et un délai d'exécution de Quinze (15) mois.

Ledit soumissionnaire est prié de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de son marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°0002/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE
DE LA PRODUCTION DE DEUX ATLAS DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DANS LA REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

Communique :

Conformément aux dispositions du dossier l'appel d'offres pour la collecte des données en vue de la production de deux atlas de diagnostic territorial dans la région du Centre.

LOTN°	Soumissionnaires	Montant TTC des offres (FCFA)	Montant TTC (FCFA) corrigé des offres	Délais d'exécution
RAS	BUREAU D'ETUDE REALISATION &D'INGENIEURIE TECHNIQUE	99 150 000	99 150 000	Mieux disant : BUREAU D'ETUDE REALISATION &D'INGENIEURIE TECHNIQUE Adresse bp 8201 Douala Montant TTC : 99 150 000 (quatre-vingt-dix-neuf millions cent cinquante mille) Délai d'exécution : 16 mois

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se représenter dès publication du présent Communiqué au Service des Affaires Juridiques de l'INC, en vue de la souscription de son projet du marché

YAOUNDE le 4 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°0003/AONO/MINRESI/INC/CIPM DU 27 NOVEMBRE 2023 RELATIF AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET
DE NETTOYAGE DES BATIMENTS ET DE L'ESPACE VERT DE L'INC POUR LES EXERCICES 2024, 2025
ET 2026

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE

Communique :

Conformément aux dispositions du dossier l'appel d'offres relatif aux prestations d'entretien et de nettoyage des bâtiments et de l'espace vert de l'INC pour les exercices 2024, 2025 et 2026

LOTN°	Soumissionnaires		Montant lu TTC FCFA	Montant corrigé TTC FCFA	
RAS	BETTERMAN SARL BP 36 54 YAOUNDE		Annuel : 25 465 837 Triennal : 73 106 212	Annuel : 25 465 837 Triennal : 73 106 212	Moins de SARL E Montant 73 106 millions cent do Montant 24 368 millions mille se Période

L'entreprise attributaire du marché est invitée à se représenter dès publication du présent Communiqué au Service des Affaires
vue de la souscription de son projet du marché

YAOUNDE le 4 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBOTTA ELIMBI Martin

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

DECISION N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 040/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 09 AOUT 2023 ACQUISITION DE VEHICULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Ville de Douala,
Autorité Contractante,**

Vu la Constitution ;

Vu La Loi n° 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

Vu La Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'applications;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu L'Arrêté n° 000166/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MBASSA NDINE Roger, Maire de la Ville de Douala, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine de Douala, Département du Wouri, Région du Littoral ;

Vu L'Arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu La Circulaire n° 00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;

Considérant le Dossier d'Appel d'Offres n° 040/AONO/CUD/CIPM/2023 (en procédure d'urgence) du 09 Aout 2023 et son additif n°1 du 05 Septembre 2023 pour l'acquisition des véhicules à la CUD ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement de l'Appel d'Offres de la séance du 15 Septembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant les sessions d'examen des rapports d'analyse des offres administratives techniques et financières des 29 Septembre, 10 Octobre et 21 Octobre 2023 de la sous-commission d'analyse des Offres ;

Considérant le procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala ;

Considérant la proposition d'attribution N°029/EMH/EWCO/CIPM/CUD/2023 du 24 Octobre 2023 ;

Considérant la correspondance n°0018/L/MINMAP/CCCM-AG/2023 du 24 Novembre 2023 relative à l'examen de la proposition d'attribution ;

Considérant le Communiqué de la Publication des résultats de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE :

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après est déclarée attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour les montants et délais ci-après :

Lots	Soumissionnaires	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
1	KM AUTO SA BP : 13228 Yaoundé; Tél. : 697276347/ 670681847	Trois cent quarante millions cinq cent mille (340 500 000)	90
2,3&4	INFRUCTUEUX		

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

DECISION N°091/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA DU 21/12/2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE POUR LES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;

Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;

Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;

Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;

Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;

Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

Vu la Résolution N°030/CAMTEL/CA/2021 du 16/11/2021 portant nomination des responsables à la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/016/AONO/DG/CIPM/CAMTEL du 12/10/2023 pour la fourniture des pièces de rechange pour les groupes électrogènes de la Cameroon Telecommunications ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres mise en place par note N°027/CIPM du 09/11/2023 ;

Vu la proposition d'attribution N°199/CIPM/SEC du 20 Novembre 2023 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société **ENOCAM SARL, BP. 4818 Douala-Cameroun, lieu-dit BONAMOISSADI, Tél : + 237 697 62 17 31/ 699 04 44 37**, est déclarée adjudicataire du marché susvisé au montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de **cent dix-neuf millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-quatre (119 193 354) francs CFA** et pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2 : le Directeur Général ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, Sous-Direction des Approvisionnements des Services Rattachés (Service des Approvisionnements) sise au 6^{ème} étage, porte 603 pour l'établissement du marché correspondant.

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

DECISION N°005/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN DEUX (02) LOTS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'appel d'offres national ouvert N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour les travaux de construction des dalots dans la ville de Yaoundé, en deux (02) lots ;
Vu le procès-verbal n°433 du 14 Décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 265^{ème} session du 14 Décembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Le marché, objet de l'appel d'offres national ouvert N°044/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour les travaux de construction des dalots dans la ville de Yaoundé, en deux (02) lots a été attribué comme suit :

Lot 1 : construction d'un dalot à Nkolbisson à l'Entreprise **ETS GEPSE**, pour un montant de **75 762 506 (soixante-quinze millions sept cent soixante-deux mille cinq cent six) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Six (06) mois**.

Lot 2 : construction d'un dalot au parcours Vita à l'entreprise **FOR EVER SARL**, pour un montant de **33 242 193 (trente-trois millions deux cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-treize) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **six (06) mois**

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

DECISION N°004/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 08/01/2024 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE SUIVANT L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (03) VOIES DE DESSERTES AU QUARTIER EFOULAN-COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de

Yaoundé ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;

Vu l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé,

Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'appel d'offres national ouvert N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de trois (03) voies de dessertes au quartier Efoulan - Communauté Urbaine de Yaoundé, en trois (03) lots ;

Vu le procès-verbal n°433 du 14 Décembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 265^{ème} session du 14 Décembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}: Le marché, objet de l'appel d'offres N°042/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de trois (03) voies de dessertes au quartier Efoulan - Communauté Urbaine de Yaoundé ont été attribués comme suit :

Lot 1 : Ecole publique Efoulan (Rue 7.482)

INFRUCTUEUX

Lot 2 : Face Express Union Efoulan (Rue 7.649) à l'entreprise **CETP**, pour un montant de **137 952 216 (cent trente-sept millions neuf cent cinquante-deux mille deux cent treize) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Lot 3 : Voie desserte après la Gendarmerie Efoulan (Rue 7.649) à l'entreprise **REFERENCE SARL**, pour un montant de **157 117 635 (cent cinquante-sept millions cent dix-sept mille six cent trente-cinq) FCFA TTC** et un délai d'exécution de **Six (06) mois**

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

COMMUNE DE MATOMB

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE BONDE SUR LE TRONÇON DE ROUTE MBENG-LISSE (4ML) ET CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE NDOUBE SUR LE TRONÇON DE ROUTE NGOUNG LISSOLE (10 ML) DANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE. « PROCÉDURE D'URGENCE » FINANCEMENT BIP MINTP EXERCICE 2024

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de MATOMB, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un pont sémi-définitif sur la rivière bonde sur le tronçon de route mbeng-lisse (4ml) et construction d'un pont sémi-définitif sur la rivière ndoubé sur le tronçon de route ngoung lissolé (10 ml) dans la Commune de MATOMB Département du NYONG-ET-KELLE.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Allotissement

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Montant révisionnel FCFA	Montant caution	Délai d'exécution
01	mbeng-lisse	construction d'un pont sémi-définitif sur la rivière bonde sur le tronçon de route mbeng-lisse (4ml)	40 000 000	800 000	04 mois
02	- ngoung	- construction d'un pont sémi-définitif sur la rivière ndoubé sur le tronçon de route ngoung lissolé (10 ml)	50 000 000	1 000 000	04 mois
TOTAL			90 000 000	1 800 000	

N.B : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais. La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

5. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement public (BIP) MINTP 2024

6. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à la Mairie de, (Secrétariat particulier du Maire) Tél : 695 182 190 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **quatre-vingt mille (80 000) FCFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable à la **Recette municipale de MATOMB**.

7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet à la Mairie de MATOMB, Tél : 695 182 190 au plus tard le **13 février 2024 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°002/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE BONDE SUR LE TRONÇON DE ROUTE MBENG-LISSE (4ML) ET CONSTRUCTION D'UN PONT SÉMI-DEFINITIF SUR LA RIVIÈRE NDOUBE SUR LE TRONÇON DE ROUTE NGOUNG LISSOLE (10 ML) DANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE.»

« PROCEDURE D'URGENCE »

(A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

8. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois**.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant par lot est spécifié au point 4 de l'avis d'Appel d'Offres.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant

conforme à l'article 6 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en deux phases, à savoir : l'ouverture des pièces administratives (1^{ère} phase) et l'ouverture des offres techniques et financière (2^{ème} phase).

L'ouverture des pièces administratives aura lieu le **13 février 2024 à partir de 14 Heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MATOMB, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville, Tél 695 182 190

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de 80% seront invités à y assister.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

a. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- Absence d'une capacité financière d'au moins dix (10) millions FCFA.

b. Critères essentiels (10 critères)

- Références générales de l'entreprise oui /non
- Personnel du chantier oui/non
- Matériel de l'entreprise oui/non
- Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des travaux oui/non

13. Attribution

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, sera évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres..

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Maire de la Commune de MATOMB Tél : 695 182 190

1. Additif à l'appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE N°_007 /C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/IE1/AR/2023 DU 03 JANVIER 2024, PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ SUIVANT LES AUTORISATIONS N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ DU 21/08/2023 ET N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 26 DECEMBRE 2023 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'URGENCES D'ENTRETIEN DE LA RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION DANS LA REGION DU NORD-OUEST (9,6KM). FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP –LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de la Consultation de gré à gré suivant les autorisations N°4073-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/EECA-BYJ du 21/08/2023 et N°06419-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ du 26 décembre 2023 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'urgences d'entretien de la RING ROAD (RN 11), SECTION BAMENDA (NKWEN PALACE) –BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION dans la Région du Nord-Ouest (9,6KM), le résultat de ladite Consultation se présente comme suit :

N° Lot	Type d'intervention	Tronçon	Linéaire (Km)	Nom et Adresse du BET retenu	Montant TTC lu en (en FCFA)	Montant TTC corrigé (en FCFA)	Délai d'exécution (en mois)
Lot Unique	Contrôle technique et surveillance des travaux d'entretien	BAMENDA (NKWEN PALACE) – BAMBUI JUNCTION- BAMBILI JUNCTION	9,6	STUDI CAMEROUN B..P: 2859 Yaoundé- Cameroun Tél : 674 440 870	99 156 375	99 156 375	05

Le mandataire du Bureau d'Etudes Technique attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de son projet de Marché.

Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 3 Janvier 2024

Le **MINISTRE**

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE MATOMB

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL 2024

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Matomb, Autorité Contractante, lance pour le compte **de la Commune de Matomb** un Appel d'Offres National Ouvert pour l'achat d'une niveleuse dans la commune de Matomb, Département du Nyong et Kéle, Région du Centre

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent : la fourniture de la niveleuse, le transport, la manutention, la mise en service et la réception.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **127 000 000** FCFA (cent vingt-sept million francs CFA)

4. Allotissement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres sont en **un (01) seul** lot de 01 item.

5. Participation et origine

La participation à ce Dossier d'Appel d'Offres est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité : Ayant une capacité financière leur permettant de livrer la niveleuse dans les délais,

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le BIP MINDDEVEL de l'exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire n° _____

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la commune de Matomb (service des marchés, téléphone : 695 182 190), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés Publics de la Commune de Matomb, Tel 695 182 190 dès publication du présent Dossier d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable de **100 000 (cent mille)** francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Matomb

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au service des Marchés Publics de la commune de Matomb, au plus tard le **13 février 2024 à 13 Heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°001/AONO/R-CE/D-NK/C-MATOMB/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maire de la Commune de Matomb pour la livraison des fournitures objet du présent avis de consultation est de soixante (60) jours.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 de la Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **2 540 000 (deux millions cinq cent quarante) FCFA** ; et d'une durée de validité de 30 jours à compter de la date de validité des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et dès la réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **13 Février 2024** à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Matomb, dans la salle de fête de la Mairie de Matomb,

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment:

De l'absence de la caution de soumission ;

Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;

De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture ;

du non-respect des 04 critères essentiels ; de la non-conformité du modèle de soumission ;

de l'absence du manuel d'entretien et d'utilisation ;

Dossier administratif incomplet, absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après les 48 heures accordées aux soumissionnaires par CIPM. Hormis la caution de soumission

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

Présentation générale (02 éléments) ;

Références de l'entreprise (05 éléments) ;

Spécifications techniques (04 éléments) ;

Service après-vente (04 éléments).

15. Attribution

Maire de la Commune de MATOMB, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel de dossier d'appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins- disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des Marchés Publics de la commune de Matomb, téléphone 695 18 21 90.

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

AVIS DE CONSULTATION N°01/DC/CMAT/SIGAMP/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT CASES COMMUNAUTAIRES DE MATOMB CENTRE, KOMBENG, NKONGTOCK, MBEMNDJOCK, BINGONGOG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT

BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Matomb, Autorité Contractante, lance pour le compte **des cases communautaires**, une demande de cotation pour **la fourniture de l'équipement dans la Commune de matomb**..

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 24 000 000 (vingt-quatre millions de francs)

3. Participation et origine

La participation à cette Demande de Cotation est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité : Ayant une capacité financière leur permettant de livrer l'équipement médical dans les délais,

4. Financement

Le financement est assuré par le budget d'investissement public MINADER Exercice 2024.

5. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté ou retiré, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au SIGAMP de la mairie de Matomb. Le retrait d'un dossier se fera aux heures ouvrables sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **25 000 F CFA (vingt-cinq mille francs CFA)** payable à la recette municipale de la mairie de Matomb . La quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à la demande de cotation.

6. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept exemplaires, dont un « ORIGINAL » et six « COPIES » marqués comme tels, sera déposée au SIGAMP de la mairie de Matomb au plus tard le **6 février 2024 à 12 heures**, heure locale. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

Demande de Cotation

N°01/DC/C-MAT/SIGAMP/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR LA FOURNITURE DE L'EQUIPEMENT CASES COMMUNAUTAIRES DE MATOMB CENTRE, KOMBENG, NKONGTOCK, MBEMNDJOCK, BINGONGOG DANS LA COMMUNE DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

« a n'ouvrir qu'en seance de dépouillement »

7. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à partir de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la livraison de la fourniture des équipements.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant est spécifié au point 2 de l'avis de consultation.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la présente demande de cotation et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire d'un montant de **480 000 (quatre-cent-quatre-vingt mille) FCFA** sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et dès la réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

9. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être produites en originaux ou en copies certifiées par les services émetteurs et en cours de validité à l'ouverture des offres. La soumission dûment timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier de Consultation, fera ressortir les coûts en FCFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **6 février 2024 à 12 heures**, heure locale, à la salle des actes par la Commission interne de passation des Marchés de la mairie de Matomb. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

11. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit :

De l'absence de la caution de soumission,

Dossier administratif resté incomplet ou ayant des pièces non conformes après le délai de grâce de 48 heures à compter de l'ouverture des Offres ;

Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,

D'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans 48 heures après l'ouverture des offres,

De l'absence d'un item du devis,

De la non-conformité du modèle de soumission,

12. Attribution

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et financières requises et dont l'enveloppe financière est évaluée au moins disant. Compte tenu de la complexité, du nombre, de l'importance et de la destination du matériel à fournir, aucun rabais ne sera admis.

13. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au service des Marchés Publics de la mairie de Matomb ou au numéro 695 182 190

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

COMMUNE DE MATOMB

AVIS DE CONSULTATION N°03/DC/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 8 JANVIER 2024 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la commune de Matomb, Autorité Contractante, lance pour le compte **des écoles primaires et maternelles**, une demande de cotation pour **l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires (paquet minimum) dans l'arrondissement de matomb,**.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **13 500 000 (treize millions cinq-cents mille FCFA)**

3. Allotissement

Les fournitures objet de la présente Demande de Cotation sont en **un (01) seul** lot de 51 items.

4. Participation et origine

La participation à cette Demande de Cotation est ouverte aux entreprises camerounaises de bonne moralité : Ayant une capacité financière leur permettant de livrer l'équipement médical dans les délais,

5. Financement

Le financement est assuré par le budget d'investissement public, MINEDUB Exercice 2024.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté ou retiré, aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au secrétariat général de la mairie de Matomb. Le retrait d'un dossier se fera aux heures ouvrables sur présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **30 000 F CFA (trente mille francs CFA)** payable à la recette municipale de la mairie de Matomb . La quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à la demande de cotation.

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept exemplaires, dont un « ORIGINAL » et six « COPIES » marqués comme tels, sera déposée secrétariat général de la mairie de Matomb au plus tard le **06 février 2024 à 12 heures**, heure locale. Les offres déposées contre récépissé devront porter la mention

Demande de Cotation

N°03/DC/CMAT/SIGAMP/CIPM/2024 du 8 JANVIER 2024 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUET MINIMUM) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MATOMB, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE.

« a n'ouvrir qu'en seance de dépouillement »

8. Delai de Livraison

Le délai de livraison est fixé à soixante (60) jours à partir de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la fourniture des équipements.

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances et d'un montant fixé à **270 000 F CFA (deux-cent-soixante-dix mille francs CFA)** et d'une durée de validité de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et dès la réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives devront être produites en originaux ou en copies certifiées par les services émetteurs et en cours de validité à l'ouverture des offres. La soumission dûment timbrée et signée selon le modèle contenu dans le Dossier de Consultation, fera ressortir les coûts en FCFA Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **6 février 2024 à 13 heures**, heure locale, à la salle des actes par la Commission interne de passation des Marchés de la mairie de Matomb. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit :

De l'absence de la caution de soumission,

Du dossier administratif resté incomplet ou ayant des pièces non conformes après le délai de grâce de 48 heures à compter de l'ouverture des Offres ;

Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,

De la pièce administrative non conforme et non régularisée dans 48 heures après l'ouverture des offres,

De l'absence d'un item du devis,

De l'absence des photos et spécifications techniques du matériel à fournir

De la non-conformité du modèle de soumission,

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités administratives et financières requises et dont l'enveloppe financière est évaluée au moins disant. Compte tenu de la complexité, du nombre, de l'importance et de la destination du matériel à fournir, aucun rabais ne sera admis.

14. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au service des Marchés Publics de la mairie de Matomb ou au numéro 695 182 190

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00014/E/2/ASMI/MINHDU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESILIENCE ET D'ADAPTATION URBAINE FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTSCLIMATIQUES AU CAMEROUN (PHASE I) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme qui désirent participer à la pré-qualification pour l'opération sus-indiquée et dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme devant participer à l'Appel d'Offre restreint portant sur **l'élaboration de la stratégie nationale de résilience et d'adaptation urbaine face aux effets des changements climatiques au Cameroun (Phase I)** au titre de l'exercice 2024.

NB : Le délai prévu pour l'exécution de ladite étude est de cinq (05) mois.

Cette étude permettra au MINH DU de disposer des orientations :

- Qui permettront l'amélioration de la résilience des infrastructures urbaines ;
- D'adaptation des infrastructures existantes (orientations d'entretien des infrastructures urbaines existantes) et des nouvelles infrastructures ;
- Qui développement des approches collaboratives d'opérationnalisation de la résilience urbaine ;
- Qui proposent des mécanismes d'optimisation des instruments de planification des villes afin de réduire les risques climatiques et de catastrophes et éviter l'apparition de nouveaux dangers ;

3. Participation et origine

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Etre un Bureau d'Etudes exerçant dans le domaine de l'environnement et gestion urbaine, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;
- Justifier d'une expérience suffisante dans la réalisation des études des gestions des risques en milieux urbains, de résilience urbaine, de management des risques en milieu urbain et de développement urbain.

4. Remises des offres

Les Dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, service des Marchés sise au 9^{ème} étage-Porte 02 de l'Immeuble n°1 (face Poste Centrale) abritant les services centraux du MINH DU, Tél : (237) 222 21 99 14, au plus tard le **1^{er} FEVRIER 2024 à 12 heures, heure locale**, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00014/E/2/ASMI/MINH DU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESILIENCE ET D'ADAPTATION URBAINE FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTSCLIMATIQUES AU CAMEROUN (PHASE I) AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- Une attestation de non redevance en cours de validité ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

NB : Il est précisé que la non régularisation d'une pièce administrative 48 après le dépôt des offres entraînera l'élimination du candidat.

2. Volume 2 (Dossier Technique)

2.1 La liste des experts clé de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

Un Chef de Mission, Expert en gestion environnemental et des risques en milieu urbain, (Avoir au moins Bac +5 en Urbanisme ou en gestion urbain ou d'autre diplôme équivalent) avoir au moins 15 ans d'expérience dans la réalisation des projets d'aménagement urbains ; L'expert devra également posséder une bonne maîtrise du cadre politique, juridique et règlementaire de la gestion de l'environnement et populations affectées au Cameroun et avoir mené à bien au moins deux missions similaires de manière satisfaisante.

Un Architecte/Urbaniste/Gestionnaire Urbain :

- diplôme requis ou équivalent (Bac +5) ;
- au moins 10 ans d'expérience dans la réalisation des projets d'aménagement urbain ;
- participation comme Expert, au cours des dix (10) dernières années, à au moins deux (02) études similaires.

Un Ingénieur de Génie civil (BAC+ 5 en économie des transports ou dans un domaine connexe requis.

- Au moins d'expérience professionnelle cumulée dans le domaine de la planification urbaine ;
- Avoir participé à au moins deux études similaires en Afrique subsaharienne ;

Un Sociologue urbain

- Formation en sociologie urbaine (BAC+3) ;
- Expérience minimale d'au moins 07 ans dans le domaine du traitement des données en matière de D'analyses sociologiques des projets similaires ;
- Avoir participé à au moins 03 projets d'élaboration de Plans d'urbanisme.

Un Expert en Système d'Information Géographique (SIG) :

- Formation en Géographie, Cartographie, Topographie ou équivalent (au moins BAC+4) spécialiste en Systèmes d'Information Géographique

- Expériences professionnelles d'au moins 5 ans dans le domaine de la cartographie ;

- Avoir réalisé au moins 02 études dans le domaine de la cartographie numérique,

- Maîtrise des logiciels ARCGIS et MAPINFO et autre logiciel de cartographie

spécialiste en sciences du climat ou dans un domaine connexe requis (BAC+5), Diplôme en Science de l'Environnement

- avoir une Expérience générale d'au moins 5 ans ;

- au moins 04 projets réalisés en évaluation environnementale stratégique

- au moins 02 Projets réalisés dans les projets sujets aux vulnérabilités et ou l'adaptation aux changements climatiques

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

CV daté et signé par le concerné ;

La copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;

L'attestation de présentation de l'original du diplôme ;

Pour les Urbanistes, une attestation d'inscription à l'ONUC pour l'année en cours ;

Pour les Architectes, une attestation d'inscription à l'ONAC pour l'année en cours ;

Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC pour l'année en cours ;

Une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (nom du projet, pays, dates, administration responsable, bailleur de fonds).

NB : L'ancienneté du personnel au sein de l'équipe du consultant sera prise en compte dans l'évaluation.

2.2. Les références du Cabinet



Le BET produira la liste de ses références réalisées uniquement dans le domaine de l'aménagement urbain et la programmation urbaine, pendant les dix (10) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;

Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

a) La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du BET ;

b) La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le candidat peut pré financer les prestations à hauteur de **30 millions de FCFA**.

6. Critères d'évaluation

2.5. L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel déclaré administrativement et techniquement conforme aux prescriptions du présent ASMI.

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points sur 100,
- Ne pas avoir plus de deux (02) études en cours au MINHDU.

Critères essentiels d'évaluation du dossier technique

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants :

- Personnel : 50 points
- Références : 30 points
- Matériel : 15 points
- Capacité financière : 05 points.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 4ème étage, bâtiment B de l'Immeuble Ministériel N°1, porte B0401. Tél. : (+237) 222 219 919.

8. Evaluation et publication des résultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre des Appels d'Offres Restreints conformément à l'article 12 du décret n°2004/275 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 9 Janvier 2024

Le MINISTRE

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00017/E/2/ASMI/MINHDU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERE ET TECHNIQUES DE REQUALIFICATION DU SITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO ET DES ESPACES CONTENUS DANS LES ILOTS DES ECHANGEURS D'AHALA ET MEYO (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme qui désirent participer à la pré-qualification pour l'opération sus-indiquée et dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme devant participer à l'Appel d'Offre restreint portant sur **les études architecturales, environnementales, paysagère et techniques de requalification du site de l'école publique de Meyo et des espaces contenus dans les îlots des échangeurs d'Ahala et Meyo** au titre de l'exercice 2024.

Cette étude permettra au MINHDU de :

- Réfléchir au devenir de l'ancien site de l'école publique de MEYO, devenu impropre à son usage initial à cause de sa proximité avec l'autoroute ;
- Proposer un aménagement des îlots de l'échangeur d'AHALA qui a dégagé une superficie d'environ 4,5ha répartie en trois (03) îlots principaux, afin que cet endroit ne devienne pas un point d'insécurité à l'entrée de Yaoundé ;
- Proposer un aménagement des îlots de l'échangeur de MEYO qui a dégagé une superficie d'environ 12 ha, afin que cet endroit ne devienne pas un point d'insécurité.

3. Participation et origine

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Etre un Bureau d'Etudes exerçant dans le domaine de l'environnement et gestion urbaine, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;
- Justifier d'une expérience suffisante dans la réalisation des études de voiries ou d'aménagement.

4. Remises des offres

Les Dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, service des Marchés sise au 9^{ème} étage-Porte 02 de l'Immeuble n°1 (face Poste Centrale) abritant les services centraux du MINHDU, Tél : (237) 222 21 99 14, au plus tard le **01 FEVRIER 2024 à 12 heures, heure locale**, avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00017/E/2/ASMI/MINHDU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR LES ETUDES ARCHITECTURALES, ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERE ET TECHNIQUES DE REQUALIFICATION DU SITE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MEYO ET DES ESPACES CONTENUS DANS LES ILOTS DES ECHANGEURS D'AHALA ET MEYO (EN PROCEDURE D'URGENCE).

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat ;
- Une attestation de non redevance en cours de validité ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

NB : Il est précisé que la non régularisation d'une pièce administrative 48 après le dépôt des offres entraînera l'élimination du candidat.

2. Volume 2 (Dossier Technique)

2.1. La liste des experts clé de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

Un Chef de Mission, Architecte ou Urbaniste,

- Formation en Architecture ou Urbanisme (BAC+5) ;
- Expérience minimale d'au moins 05 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire en tant que Chef de Mission.

Un Urbaniste

- Formation en Urbanisme (BAC+5) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire en tant que urbaniste.

Un Ingénieur VRD

- Formation en Génie Civil (BAC+3) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un Ingénieur de Génie civil spécialisé en ouvrage d'art

- Formation en en Génie Civil (BAC+3) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un Ingénieur Electricien :

- Formation Génie Electrique ou Electrotechnique (au moins BAC+3) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments ;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire ou en études des bâtiments au poste.

Un Ingénieur AEP

- Formation En Plomberie et sanitaire (au moins BAC+2) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire ou en études des bâtiments au poste.

Un Botaniste / jardinier ou ingénieur agronome ou équivalent

- Formation : (au moins BAC+5) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un Botaniste / jardinier ou ingénieur agronome ou équivalent

- Formation : (au moins BAC+5) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un paysagiste

- Formation : (au moins BAC+2) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments;
- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un Infographiste 3D

- Formation : (au moins BAC+2) ;
- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou

études de bâtiments;

-Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Un Environnementaliste

- Formation : (au moins BAC+4) ;

- Expérience minimale d'au moins 03 ans dans réalisation des projets d'aménagement urbain ou études de voirie ou études de bâtiments;

- Avoir participé à au moins 01 projet similaire au poste.

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;
- La copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;
- Pour les Urbanistes, une attestation d'inscription à l'ONUC pour l'année en cours ;
- Pour les Architectes, une attestation d'inscription à l'ONAC pour l'année en cours ;
- Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC pour l'année en cours.

2.2. Les références du Cabinet

Le BET produira la liste de ses références réalisées uniquement dans le domaine de l'aménagement urbain et la programmation urbaine, pendant les dix (10) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

2.3. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

- Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures) ;
- Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

a) La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du BET ;

b) La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le candidat peut pré-financer les prestations à hauteur de **50 millions de FCFA**.

2.5. L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation dûment signée du Directeur Général du BET, devra permettre au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent ASMI ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Ne pas avoir plus de deux (02) études en cours au MINH DU.

Critères essentiels d'évaluation du dossier technique

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants :

- Personnel : 50 points
- Références : 25 points
- Matériel : 20 points
- Capacité financière : 05 points.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction des Opérations Urbaines, téléphone 22 21 99 18 / 22 21 99 21

8. Evaluation et publication des résultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre des Appels d'Offres Restreints conformément à l'article 12 du décret n°2004/275 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 9 Janvier 2024

Le **MINISTRE**

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

**N°7596/L/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA YAOUNDÉ, LE 28 DÉCEMBRE 2023 LE MINISTRE
MESDAMES/ MESSIEURS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX :CABINET MADIA SARL, TÉL : 676 50 95 26
;CABINET ICCSOFT SA, TÉL : 697 95 95 50 ;CABINET KPMG AFRIQUE CENTRALE, TÉL : 699 30 15 05
OBJET : RÉSULTAT DE L'EXAMEN DES OFFRES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux,

Dans le cadre de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 0159/AONO/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2023 du 18 septembre 2023 relatif au recrutement d'un cabinet ou bureau d'études pour la refonte de l'application COMCAM (Commercialisation du bois au Cameroun), opération 2,

J'ai l'honneur de vous communiquer les résultats de l'analyse des offres administratives et techniques qui sont résumés dans le tableau ci-dessous.

N°	Soumissionnaire	Dossier administratif	Note Technique/100	Observation
1	Cabinet MADIA SARL	Conforme	97,27	Qualifié
2	Cabinet ICCSOFT SA	Conforme	94,55	Qualifié
3	Cabinet KPMG	Non conforme	/	Éliminé

La date d'ouverture des offres financières des soumissionnaires qualifiés à l'issue de cette analyse sera fixée par le Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun – PSFE et vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

A cet effet, vous voudrez bien prendre part à cette séance ou vous faire représenter par un collaborateur dûment mandaté.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de ma parfaite considération.

YAOUNDE le 28 Décembre 2023

Le **MINISTRE**

NDONGO JULES DORET

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°001/C/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°040/AONO/CUD/CIPM/2023 DU 09 AOUT 2023 ACQUISITION DE VEHICULES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA(EN PROCÉDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2023 ET SUIVANTS

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante, communique :

L'entreprise ci-après désignée est, par Décision N°001/D/CUD/SG/DSGP/SDPM/2024 du 11/01/2024 déclarée attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après :

Lots	Soumissionnaires	Montant (FCFA TTC)	Délai (en jours)
1	KM AUTO SA BP : 13228 Yaoundé; Tél. : 697276347/ 670681847	Trois cent quarante millions cinq cent mille (340 500 000)	90
2,3&4	INFRUCTUEUX		

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de la Passation des Marchés Publics

de la Communauté Urbaine de Douala, à l'Immeuble SCI Bonanjo, sise au 1.049, Rue Pasteur, au 5^{ème} étage dans un délai de **sept (07) jours** à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de son projet de marché.

Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires ci-après, n'ayant pas été retenus dans le cadre du présent Appel d'Offres pour les motifs suivants,

Soumissionnaires	Motifs d'élimination
CENTRO HOLDING	Non-respect des délais de livraison de la fourniture pour le lot n°2
CENTRAL MOTORS CAM	Montant supérieur au montant prévisionnel pour les lots n° 2 et 3
TRACTAFRIC MOTORS	Montant supérieur au montant prévisionnel pour le lot n°4
AFCOTT CAM SARL	Non satisfaction des critères du DAO

Sont priés de passer retirer leur soumission sous quinzaine dès publication du présent Communiqué.

Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « Main Levée » des cautions de soumission pour les offres non-retenues.

COMMUNE DE MATOMB

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MANGUEN IDANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE. « PROCÉDURE D'URGENCE » FINANCEMENT BIP MINEDUB EXERCICE 2024

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de **MATOMB** , Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc Maternel à l'école maternelle de Manguen dans la Commune de MATOMB Département du NYONG-ET-KELLE.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Montant révisionnel FCFA	Montant caution	Délai d'exécution
01	- Ecole maternelle de Manguen 2	- Construction d'un bloc Maternel	30 000 000	600 000	04 mois

N.B : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot

4. Allotissement

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Montant révisionnel FCFA	Montant caution	Délai d'exécution
01	- Ecole maternelle de Manguen 2	- Construction d'un bloc Maternel	30 000 000	600 000	04 mois

N.B : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

6. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement Public MINEDUB exercice 2023

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à la Mairie de, (Secrétariat particulier du Maire) Tél : 695 182 190 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **quarante mille (40 000) FCFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable à la **Recette municipale de MATOMB**.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet à la Mairie de MATOMB, Tél : 695 182 190 au plus tard le **13 février 2024 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention suivante :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N°003/AONO/C-MATOMB/SIGAMP/CIPM/2024 DU 08 JANVIER 2024

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL À L'ÉCOLE MATERNELLE DE MANGUEN II DANS LA COMMUNE DE MATOMB DEPARTEMENT DU NYONG-ET-KELLE.»

« **PROCEDURE D'URGENCE** »

(A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois**.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant par lot est spécifié au point 4 de l'avis d'Appel d'Offres.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant

conforme à l'article 6 valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres s'effectuera en deux phases, à savoir : l'ouverture des pièces administratives (1^{ère} phase) et l'ouverture des offres techniques et financière (2^{ème} phase).

L'ouverture des pièces administratives aura lieu le **13 février 2024 à partir de 14 Heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MATOMB, dans la salle de réunion de l'Hôtel de ville, Tél 695 182 190

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse des offres techniques et seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note minimale de 80% seront invités à y assister.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

a. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- Absence d'une capacité financière d'au moins dix (10) millions FCFA.

b. Critères essentiels (10 critères)

- Références générales de l'entreprise oui /non
- Présence d'un rapport de visite des sites oui/non
- Capacité financière de l'entreprise oui/non
- Nombre et qualification du personnel de chantier oui/non
- Nombre et qualité du matériel de chantier oui/non
- Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des travaux oui/non

14. Attribution

Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière qualifiée, sera évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises. Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au règlement particulier de l'Appel d'Offres..

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du Maire de la Commune de MATOMB Tél : 695 182 190

1. Additif à l'appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 11 Janvier 2024

Le MAIRE

NYOBE Fils Hubert

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00013/E/2/ASMI/MINHDU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DU PLAN NATIONAL POUR LES VILLES INTELLIGENTES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 (EN PROCEDURE D'URGENCE).

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

En vue de doter le Cameroun d'un plan national pour des villes intelligentes, afin de permettre aux maires de villes, maires des communes et tous les acteurs de la gestion des villes d'avoir un document décrivant les étapes et projets à réalisés pour transformer leur ville en une ville intelligente et afin de constituer une liste restreinte de Consultants devant participer à l'Appel d'Offres Nationaux Restreints relatif à l'élaboration du plan national pour des villes intelligentes au titre de l'exercice budgétaire 2024, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme qui désirent participer à la pré -qualification pour les opérations sus- indiquées et dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré- qualification des Bureaux d'Etudes Techniques et Cabinets d'Urbanisme) devant participer à l'Appel d'Offres Nationaux Restreints relatif à l'élaboration du plan national pour des villes intelligentes au titre de l'exercice budgétaire 2024. Cette étude vise à élaborer un cadre de référence pour l'harmonisation des méthodes et démarches pour le développement des Villes Intelligentes au Cameroun.

Il s'agira d'établir suivant le cas :

- ü Faire l'état des lieux des projets et des initiatives Villes Intelligentes au Cameroun ;
- ü Proposer une définition du concept « Ville Intelligente », en tenant compte du contexte et les spécificités des ville Camerounaise ;
- ü Identifier les axes de transformation digitale des villes Camerounaise ;
- ü Elaborer un guide pratique pour la mise en place d'une démarche ville intelligente au Cameroun ;
- ü Elaborer un plan d'action stratégique de mise en œuvre pour chaque catégorie de ville Camerounaise.

3. Participation et origine

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

- Etre un Cabinet d'Urbanisme/ architecture et Bureaux d'Etudes Techniques exerçant dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat ou du développement urbain, installé au Cameroun et ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;
- Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
- Justifier d'une expérience suffisante en matière d'élaboration des plans stratégique de développement urbain ; expert en développement durable ;
- Disposer du matériel et du personnel nécessaire ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter ;

4. Remises des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marqués comme tels, sous pli fermé et scellé à la **Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N° 1 (Face Poste centrale, porte 09T02)**, au plus tard le **1^{er} FEVRIER 2024 à 12 heures** avec la mention :

« **AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 00013/E/2/ASMI/MINHDU/2024 DU 09 JANVIER 2024 POUR L'ELABORATION DU PLAN NATIONAL POUR LES VILLES INTELLIGENTES AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024 (EN PROCEDURE D'URGENCE).**
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Composition du dossier

Les candidats qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus doivent fournir les pièces administratives et autres informations techniques et opérationnelles ci-après, présentées en deux volumes :

1. Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes selon les cas, datées d'au plus trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours) :

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat précisant le ou les lots sollicités ;
- Une attestation de conformité fiscale de l'exercice en cours délivrée par les services des impôts ;
- L'original de l'attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente du domicile du candidat ;
- L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Il est précisé que la non régulation d'une pièce administrative non conforme ou absente entraînera l'élimination du candidat.

2. Volume 2 (Dossier Technique)

2.1. Agrément du BET

Une attestation d'agrément du BET.

2.2. La liste des experts clé de la firme

Le candidat devra disposer ou s'engager à embaucher avant le début des prestations, le personnel technique de maîtrise compétent nécessaire, à savoir :

- Un **Chef de Mission : Urbaniste/Architecte**, (Bac + 5 minimum) justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) années en matière d'élaboration des plans stratégique de développement urbain ; expert en développement durable ; avoir participé à au moins deux (02) missions similaires, dont au moins un en qualité de Chef de mission ; avoir des connaissances en gestion des projets.
- Un **Ingénieur Informaticien** (Bac + 5) ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la gestion des projets informatique ; avoir participé au moins dans deux (02) projets en tant que chef de projet ; avoir une bonne connaissance des systèmes d'information géographique, des bases de données et des big data.
- **Ingénieur en Télécommunication et Réseau** (Bac + 5) ayant une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la gestion des infrastructures de télécommunication et réseau de communication.
- Un **Environnementaliste** (Bac + 5) ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans les domaines liés à l'environnement (gestion des déchets, lutte contre la pollution, changement climatique, etc.) ; avoir participé à au moins une (01) étude similaire.
- Un **Ingénieur statisticien-économiste** (BAC+5), ayant au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans les projets de développement urbain ; avoir une bonne connaissance du contexte économique camerounais ; avoir participé au moins une (01) études de développement urbain.
- Un **Ingénieur du génie civil** (BAC+5), ayant au moins cinq (05) années d'expérience professionnelle dans les projets d'infrastructures urbaines et de mobilité ; avoir participé à au moins une (01) étude similaire.
- Un **Juriste** (BAC+5), ayant des compétences en droit privé, spécialisé dans la protection des données privées et avoir participé à au moins une (01) étude similaire.

Les candidats fourniront la liste du personnel accompagnée des pièces suivantes, pour chaque expert, datées d'au plus trois (03) mois :

- CV daté et signé par le concerné ;

- La copie certifiée du diplôme de chaque personnel ;
- Pour les Urbanistes, une attestation d'inscription à l'ONUC ;
- Pour les Architectes, une attestation d'inscription à l'ONAC ;
- Pour les Ingénieurs de Génie Civil, une attestation d'inscription à l'ONIGC ;
- Une déclaration prouvant que l'expert a bien une telle expérience, en citant les projets réalisés qui lui permettent de remplir ces critères (nom du projet, pays, dates, administration responsable, bailleur de fonds).

NB : L'ancienneté du personnel au sein de l'équipe du consultant sera prise en compte dans l'évaluation.

2.3. Les références du Cabinet

Le Cabinet d'urbanisme/BET produira la liste de ses références réalisées uniquement en matière d'élaboration des plans stratégique de développement urbain, pendant les cinq (05) dernières années. Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestation de même nature et de même importance devra être justifiée par la copie de l'extrait du contrat comportant les premières et dernières pages, conjointement avec l'attestation de bonne fin ou le procès-verbal de réception afférent au projet concerné. Ces documents devront être clairs et lisibles pour faire ressortir : le nom du Maître d'ouvrage et le lieu d'exécution du projet ;

2.4. Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le soumissionnaire devra justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste de matériels ci-après :

- Moyens logistiques (véhicules, moyens de communication, etc.) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des cartes grises ou des factures de location ou d'achats ;
- Moyens techniques et matériels avec justification de la propriété ;

a) La liste du matériel informatique et bureautique (micro-ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuses, logiciels, etc.) présents au siège du Cabinet/BET ;

b) La liste de tout autre matériel topographique et géotechnique, propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (fournir les factures des fournisseurs et tout autre document attestant la propriété de ce matériel).

Les candidats possédant en propre le matériel seront favorisés.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

2.4. Une attestation de capacité financière

Cette attestation devra être délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances selon les conditions de la COBAC, et précisant que le candidat peut pré financer les prestations à hauteur de **20 millions de FCFA**.

6. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

2.9. L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation doit être signée du Directeur Général du Cabinet d'urbanisme/BET du candidat ou de son Maître d'ouvrage, et présentée au Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain de procéder à toute vérification jugée nécessaire, pour s'assurer de l'existence du matériel annoncé dans le dossier de candidature, et de l'exactitude des informations relatives aux références présentées auprès des Maîtres d'Ouvrages concernés.

- Absence de l'agrément du BET.

Critères essentiels d'évaluation du dossier technique

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants pour chaque Lot :

Personnel : 50 points

Références : 30 points

Matériel : 05 points

Capacité financière : 15 points.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

7. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^è étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), ou à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération, sise au 4^{ème} étage du bâtiment B de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), Tél : 222 219 919.

8. Evaluation et publication des resultats

Les candidats retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre des Appels d'Offres Restreints conformément à l'article 76 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics au Cameroun.

YAOUNDE le 9 Janvier 2024

Le *MINISTRE*

COURTES NEE KETCHA CÉLESTINE

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

COMMUNIQUE N°024/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA/CAMTEL DU 21/12/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°2023/016/AONO/DG/CIPM/CAMTEL DU 12/10/2023 POUR LA FOURNITURE FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE POUR LES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) communique :

Par décision N°091/DG/DAP/DAPD/SDASR/SA du 21/12/2023 La société **ENOCAM SARL, BP. 4818**

Douala-Cameroun, lieu-dit BONAMOISSADI, Tél : + 237 697 62 17 31/ 699 04 44 37, a été retenue pour la fourniture des pièces de rechange pour les groupes électrogènes de la Cameroun Telecommunications (CAMTEL) pour un montant TTC de **cent dix-neuf millions cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-quatre (119 193 354) francs CFA** et pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**

Le Directeur Général dudit établissement ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, au siège de la Direction Générale de CAMTEL, Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sous-direction des Approvisionnements des Services Rattachés (Service des Approvisionnements), 6^{ème} étage porte 603, pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites, sans qu'il ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 21 Décembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

JUDITH YAH SUNDAY EPSE ACHIDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°043/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR L'ENTRETIEN PERMANENT DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les prestations objet de l'appel d'offres national ouvert N°043/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'entretien permanent des bâtiments de la Communauté Urbaine de Yaoundé ont été attribuées à l'entreprise NICAM, pour un montant de 98 899 620 (quatre-vingt-dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt) FCFA TTC et un délai d'exécution de Vingt-quatre (24) mois.

Ledit soumissionnaire est prié de prendre attache avec la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et du Cadre de Vie de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de son marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 000000009/AONR/CAA/CIPM/2024 DU 10 JANVIER 2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT GÉNÉRAL ET LA RÉDACTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025 – 2029 DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA). FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAA, EXERCICES 2024.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un Cabinet en vue de la réalisation de l'Audit général et la Rédaction du plan stratégique 2025 – 2029 de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :

- ü L'audit comptable et financier : évaluation des états financiers, des systèmes comptables et des contrôles internes pour s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité et de la conformité aux normes comptables et réglementations en vigueur ;
- ü L'audit opérationnel : examen des processus et des procédures de la CAA pour évaluer leur efficacité, leur efficacité et leur économie, ainsi que l'atteinte des objectifs fixés ;
- ü L'audit de performance : évaluation de la performance de la CAA en termes d'efficacité, d'efficacité et d'économie des ressources pour atteindre ses objectifs ;
- ü L'audit organisationnel : évaluation de la structure organisationnelle, des rôles, des responsabilités, des systèmes et des processus internes pour déterminer s'ils sont appropriés et efficaces pour atteindre les objectifs de la CAA ;
- ü L'audit de conformité : vérification du respect des lois, des réglementations, des politiques et des procédures internes ou externes applicables à la CAA ;
- ü L'audit informatique : examen des systèmes d'information, des infrastructures, des applications, des politiques de sécurité et des contrôles internes pour évaluer la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des systèmes informatiques ;
- ü L'audit des ressources humaines : évaluation des politiques et des pratiques en matière de gestion des ressources humaines, telles que le recrutement, la formation, la rémunération, les missions, l'évaluation des performances et la gestion des conflits ;
- ü La rédaction du plan stratégique sur cinq (05) ans (2025 – 2029).

Les Termes de Référence de ces missions sont détaillées dans la pièce N°5 (Termes de Référence) du présent Dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette prestation est de **quatre-vingt-dix millions (90 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

4. Allotissement

Les prestations ne sont pas alloties.

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres National est restreinte aux Cabinets ci-après, présélectionnés à la suite de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°08909/CAA/DAG/SDAAB/SM du 07 Juillet 2023 relatif à la présélection des Cabinets pour la réalisation de l'Audit général et la Rédaction du plan stratégique de la Caisse Autonome d'Amortissement.

● N°	● NOMS DES CABINETS PRÉQUALIFIÉS	● ADRESSES
------	----------------------------------	------------

● 1.	● MAZARS CAMEROUN SA	<ul style="list-style-type: none"> ● 1^{er}, 2^{ème}, et 3^{ème} Étage Immeuble Ex AMACAM, rue Boué de Lapeyère, Douala ● B.P.: 3791 Douala – Bonanjo Cameroun ● Tél: +237 233 424 114 / 675 291 253
● 2.	● GROUPEMENT MOORE STEPHENS CA – GRANT THORNTON	<ul style="list-style-type: none"> ● - Moore Stephen CA ● Rue hotel de ville Bonanjo, Immeuble Scheider Electric 2^{ème} étage. P.O Box : 3883 Douala Tel. : +237 233 432 525 ● - Grant Thornton ● 43, Lottin Same Street, Boulevard de la liberté. P.O Box : 362 Douala Tel. : +237 233 423 190 / 699 794 005
● 3	● BEKOLO & PARTNERS SARL	<ul style="list-style-type: none"> ● 60 rue de la Motte Picquet, Bonanjo, 3^{ème} étage, Immeuble Crédit Foncier, B.P : 5669 Douala Cameroun ● Tél. : +237 233 439 939 / 233 437 894

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de fonctionnement de la CAA de l'exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire 632 430 100 « Honoraires et frais consultants».A

1- MODE DE SOUMISSION :

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : **exclusivement en ligne.**

Pour toute assistance, bien vouloir contacter la Division des Systèmes d'Information (DSI) du MINMAP qui est chargée de la Passation de Marchés en ligne.

7. Consultation du Dossier

Le dossier du présent Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés (SM) de la CAA situé au niveau – 1, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, Tel : 222 22 22 26/ 222 22 01 87, dès publication du présent avis ou dans les sites www.armp.cm ; www.marchespublics.cm et www.caa.cm .

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service des Marchés (SM) de la CAA situé au niveau – 1, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, Tel :222 22 22 26/222 22 01 87, sur présentation d'un reçu de versement en espèces d'une somme non remboursable de **Quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA**, dans le compte N°**33 59 88 60001-94** ouvert au nom de l'ARMP dans les livres des différentes agences de la BICEC. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (boîte postale, téléphone, email).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne au plus tard le **20 Février 2024** à 14 heures précises, heure locale, à l'adresse www.marchespublics.cm. Dans les mêmes délais, une copie de sauvegarde dudit dossier sur support électronique (USB, CD, ...) sera déposée sous pli fermé au Service des Marchés de la CAA sise au niveau -1, porte S1.08 de son immeuble siège, boulevard du 20 Mai Yaoundé, avec la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°000000009AONR/CAA/CIPM/2024 DU 10 JANVIER 2024

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'AUDIT GÉNÉRAL ET LA RÉDACTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025 – 2029 DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT.

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ».

10. Délai de Livraison

La période d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des missions objet du présent Appel d'Offres est de **Cinq (05) mois.**

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, d'un montant de **un million huit cent mille (1 800 000) Francs CFA** valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées dans le RPAO devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du Dossier d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier agréé par le Ministre des finances entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée en deux (02) phases. La première phase consistera à l'ouverture des PIÈCES administratives et techniques des offres par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la CAA (CIPM-CAA) siégeant dans sa salle de reunion sise au 5^{ème} étage de l'immeuble siège de la CAA, le **20 Février 2024 à 15 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

La seconde phase, à savoir l'ouverture des offres financières des soumissionnaires qualifiés, aura lieu à une date ultérieure.

14. Critères d'évaluation

● Critères éliminatoires :

- ü Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis ;
- ü Absence de la caution de soumission ;
- ü Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- ü Fausse déclaration, substitution ou falsification des Pièces ;
- ü Score technique inférieure à **80 points sur 100** ;
- ü Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- ü Non-respect du format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.

● Critères essentiels :

- L'évaluation des offres techniques sera faite suivant un système de notation à points basé sur les critères essentiels de qualification ci-dessous :

●

● N°	● CRITERES	● NOTE
● 1	● Références du Cabinet	● 10
● 2	● Plan de travail et methodologie	● 40
● 3	● Qualification et Expérience du personnel	● 45
● 4	● Moyens matériels	● 05
● TOTAL		● 100

●

- Seuls les Soumissionnaires qui auront obtenu le Score Technique minimum (ST) de **80 points** sur l'ensemble des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse des offres financières.

● 1- MÉTHODE DE SÉLECTION DU CONSULTANT :

- Le consultant sera choisi par la méthode de Sélection « **Fondée sur la Qualité et le Coût** ». La note globale sera calculée par la combinaison pondérée des scores technique et financier suivant la formule ci-après :

- Les poids respectifs attribués aux Propositions technique (T) et financière (P) sont :

● **T =70%** et **P =30 %**

- La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

● **Sf = 100 x Fm / F**, (Sf étant le score financier, Fm le montant de la proposition la moins

disante et F le montant de la proposition considérée).

- La Note globale (N) sera calculée ainsi :

● ((Sf) = Score financier et (St) = Score technique).

● Critères éliminatoires :

- ü Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures à compter de la date d'ouverture des plis ;
- ü Absence de la caution de soumission ;
- ü Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

- ü Fausse déclaration, substitution ou falsification des Pièces ;
- ü Score technique inférieure à **80 points sur 100** ;
- ü Présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- ü Non-respect du format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.
- **Critères essentiels :**
- L'évaluation des offres techniques sera faite suivant un système de notation à points basé sur les critères essentiels de qualification ci-dessous :

• N°	• CRITERES	• NOTE
• 1	• Références du Cabinet	• 10
• 2	• Plan de travail et methodologie	• 40
• 3	• Qualification et Expérience du personnel	• 45
• 4	• Moyens matériels	• 05
• TOTAL		• 100

- Seuls les Soumissionnaires qui auront obtenu le Score Technique minimum (ST) de **80 points** sur l'ensemble des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse des offres financières.
- **1- MÉTHODE DE SÉLECTION DU CONSULTANT :**
- Le consultant sera choisi par la méthode de Sélection « **Fondée sur la Qualité et le Coût** ». La note globale sera calculée par la combinaison pondérée des scores technique et financier suivant la formule ci-après :
- Les poids respectifs attribués aux Propositions technique (T) et financière (P) sont :
- **T =70%** et **P =30 %**
- La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :
- **Sf = 100 x Fm / F**, (Sf étant le score financier, Fm le montant de la proposition la moins disante et F le montant de la proposition considérée).
- La Note globale (N) sera calculée ainsi :
- ((Sf) = Score financier et (St) = Score technique).

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis, et dont l'offre aura été évaluée la mieux disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt dix(90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Service des Marchés de la CAA (SM), situé au premier sous-sol de l'immeuble siège de la CAA à Yaoundé.

BP. : 7167 Yaoundé. Tél. 00237 222 22 22 26 / 00237 222 22 01 87. **E-mail :** caa@caa.cm

1- DÉNONCIATIONS :

Bien vouloir dénoncer tout acte de corruption en appelant la CONAC au numéro vert 1517.

YAOUNDE le 10 Janvier 2024

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NOAH NDONGO Adolphe

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°046/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 24 OCTOBRE 2023 POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA VILLE DE YAOUNDE, EN TROIS (03) LOTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Les travaux objet de l'appel d'offres national ouvert N°046/AONO/CUY/CIPM/2023 du 24 octobre 2023 pour l'exécution des travaux de signalisation routière dans la ville de Yaoundé en trois (03) lots ont été attribués comme suit :

Lot 1 : ZONE CENTRALE ET PERICENTRALE à l'entreprise ETS TOYSLAND, pour un montant de 89 381 882 (quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-deux) FCFA TTC et un délai d'exécution de Six (06) mois.

Lot 2 : PENETRANTE NORD ET ITINERAIRE PRESIDENTIEL, à l'entreprise ETS MBU, pour un montant de 89 556 750 (quatre-vingt-neuf millions cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante) FCFA TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.

Lot 3 : PLACE AHMADOU AHIDJO ET CENTRE COMMERCIAL, INFRUCTUEUX

Lesdits soumissionnaires sont priés de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Equipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature de son marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 8 Janvier 2024

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

SOCIÉTÉ DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN

DECISION N°021/SPE/DG/DAF/DAGR/SM/94DAF10PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/SPE/CIPM/2023 DU 11 DÉCEMBRE 2023 POUR LA FOURNITURE DE PAPIER JOURNAL BLANC AMÉLIORÉ À LA SOPECAM.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN.

VU la constitution ;

VU la loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions du

Cameroun (SOPECAM) ;

VU le décret N°77/250 du 18/07/1977 portant création et organisation de la Société de Presse et d'Edition du Cameroun

(SOPECAM) ;

VU le décret n°2016/216 du 28 avril 2016 portant transformation de la SOPECAM en une société à capital Public ;

VU le décret n° 2002/160 du 23 juin 2002 portant nomination du Directeur Général de la Société de Presse et d'Editions du

Cameroun (SOPECAM) ;

VU la résolution N°011/SPE/CA du 22 juin 2007, autorisant la Direction Générale à Effectuer des débloqués directs des fonds

pour certaines dépenses courantes de fonctionnement ;

VU la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

VU le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

VU La résolution n° 019/18/SPE/CA du 09 novembre 2018 portant désignation du Président, des membres et du Secrétaire de

la Commission Interne de Passation des Marchés de la SOPECAM ;

VU la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;

VU la circulaire N°0000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au

suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024 ;

VU la circulaire n°000006/LC/MINMAP/CAB du 30 décembre 2022 précisant les modalités d'élaboration et d'exécution des

budgets de fonctionnement des commissions de passation et de contrôle des marchés;

VU la demande de cotation N°02/DC/SPE/CIPM/2023 du 11 décembre 2023 pour la fourniture de papier journal blanc amélioré à la SOPECAM ;

VU les résolutions de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 28 décembre 2023 ;

VU la lettre n°31/SPE/PCIPM du 02.01.2024 relative à la proposition d'attribution de la demande de cotation

N°02/DC/SPE/CIPM/2023 du 11 décembre 2023 pour la fourniture de papier journal blanc amélioré à la SOPECAM.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : la société **MEDIAPE (MEDIA PUBLICATION EDITION) SARL**, BP : 5633 Douala ; Tel : 233 33 43 46 68 ; Fax : 233 33 43 46 69 N°RC : RC/DLA/2004/B/034137, N° Contribuable : M090400018277 S est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à la demande de cotation N°02/DC/SPE/CIPM/2023 du 11 décembre 2023 pour la fourniture de papier journal blanc amélioré à la SOPECAM ainsi qu'il suit :

Objet de la lettre-commande	Montant	Délai de livraison
Fourniture de papier journal blanc amélioré à la SOPECAM	Quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent (49 999 500) FCFA	Quinze (15) jours

Article 2 : La dépense y afférente sera imputée au budget d'exploitation de la SOPECAM exercices 2023, rubrique 60 Ligne 602-B (Achat de papier journal).

Article 3 : le Directeur Général de la société **MEDIAPE (MEDIA PUBLICATION EDITION) SARL**, est invité à se présenter à la Direction de l'Administration et des Finances de la SOPECAM dès notification de la présente décision pour établissement de la lettre-commande correspondante.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

YAOUNDE le 9 Janvier 2024

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

NNANA MARIE CLAIRE

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

Nom :

ou

Prénom :

Point Focal

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !